



REPUBLIQUE DU BENIN  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

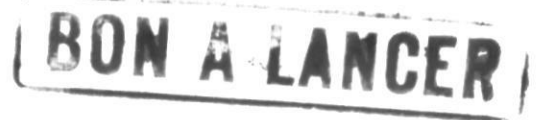


\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

PROJET DE SEDENTARISATION DES TROUPEAUX DE RUMINANTS AU  
BENIN (ProSeR)



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX N° 051 /MAEP/PRMP/ProSeR/S-PRMP du 15/09/2022

POUR

TRAVAUX DE REALISATION DE 107 FORAGES EQUIPES DE MOYENS D'EXHAURE  
SOLAIRE POUR L'AMENAGEMENT DE 490 HA DE PERIMETRES FOURRAGERS  
IRRIGUES ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SUR LE CAMPEMENT PASTORAL  
PILOTE (CPP) DANS LE CADRE DU PROJET DE SEDENTARISATION DES  
TROUPEAUX DE RUMINANTS AU BENIN (PROSER)

AUTORITE CONTRACTANTE : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)

SOURCE DE FINANCEMENT : Accord de Prêt de la BOAD

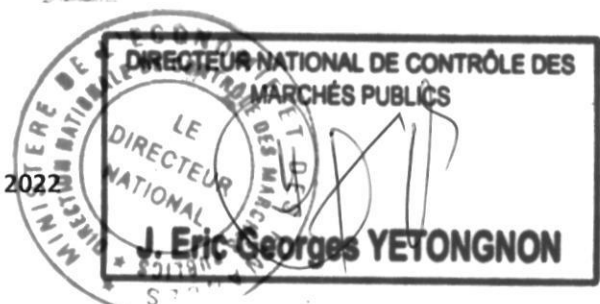
REFERENCE DE PRET : 2020067/PR BN 2021 03 00

IMPUTATION BUDGETAIRE : 037002006 000000000000000 1 0000 2351

REFERENCE SIGMAP : T\_ProSeR\_57030

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE  
Cotonou, le 14/09/2022  
Pour Lancement Avis d'Appel d'offres

SEPTEMBRE 2022



Handwritten mark

**AVIS DE MARCHE**

**BON A LANCER !**

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX N° 051/MAEP/PRMP/ProSeR/S-PRMP du 15/09/2022

**Source de financement :** Prêt de la BOAD

**Accord de Prêt de la BOAD :** 2020067/PR BN 2021 03 00

**Objet du marché :** Travaux de réalisation de 107 forages équipés de moyens d'exhaure solaire pour l'aménagement de 490 ha de périmètres fourragers irrigués et d'adduction d'eau potable sur le Campement Pastoral Pilote (CPP) dans le cadre du Projet de Sédentarisation des troupeaux de Ruminants au Bénin (ProSeR)/ T\_ProSeR\_57030

## DESCRIPTION DU PROJET

### 1. Maître d'ouvrage

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)

### 2. Description du marché

Dans le cadre de la mise en œuvre du ProSeR au Bénin, il est prévu à Dougoulaye dans la Commune de Gogounou, l'installation d'un Campement Pastoral Pilote (CPP) sur environ 1200 ha au profit de 98 ménages d'éleveurs pour l'élevage sédentaire. Pour accompagner ces ménages d'éleveurs pour la production de fourrage et permettre le fonctionnement du CPP, le projet prévoit la réalisation des travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures sociocommunautaires et d'élevage. Le présent marché concerne :

- La réalisation des travaux d'aménagement de 6,800 km de voiries internes ; 15,162 km de servitudes et 69,375 km de pistes d'exploitation sur le CPP ;
- La réalisation de 98 forages équipés de pompes hybrides à système d'exhaure solaire ;
- La réalisation des travaux d'aménagement de 490 hectares de périmètres fourragers irrigués ;
- La réalisation de 7 forages équipés de pompes hybrides à système d'exhaure solaire avec châteaux d'eau de 10m<sup>3</sup> pour alimenter 7 postes d'abreuvement et de puisage pour l'abreuvement des animaux et la consommation des ménages du CPP
- La réalisation de 2 forages équipés de pompes hybrides à système d'exhaure solaire avec châteaux d'eau de 10m<sup>3</sup> pour l'adduction d'eau potable du Centre de santé et la Cité résidentielle.

**BON A LANCER**

### 3. Nombre et intitulés des lots

---

Les travaux sont en **lot unique** et concerne la réalisation des travaux ci-dessus énumérés.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 4. Éligibilité

---

La participation au marché est ouverte à toute personne morale participant soit individuellement, soit dans un groupement/consortium de soumissionnaires et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

### 5. Nombre d'offres

---

Les soumissionnaires doivent soumettre une seule offre pour les travaux. Les variantes ne seront pas prises en considération. Les offres ne portant que sur une partie des travaux ne seront pas prises en considération.

### 6. Sous-traitance

---

Le recours à la sous-traitance est autorisé. Les sous-traitants, fournisseurs et entités doivent être éligibles au regard des règles de nationalité et d'origine du programme de financement décrites au point ci-dessus.

### 7. Situations d'exclusion

---

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de la BOAD.

### 8. Possibilités de sous-traitance

---

Le pourcentage maximum des travaux pouvant être sous-traités par l'Entrepreneur est de trente pour cent (30%) « du montant total du Marché » ou trente pour cent (30%) « du volume des travaux ».

Les Soumissionnaires prévoyant de sous-traiter plus de 10% du volume total des travaux devront, préciser dans leur offre l'(les) activité(s) ou les éléments de travaux qu'ils entendent sous-traiter, donner des informations détaillées sur ces sous-traitants, leurs qualifications et expériences. Les sous-traitants doivent posséder les qualifications requises pour les travaux que le Soumissionnaire prévoit de leur sous-traiter, faute de quoi ces sous-traitants ne seront pas autorisés et l'Autorité contractante pourrait ne pas attribuer le marché au Soumissionnaire ou demander le remplacement de ces derniers avant l'attribution du marché.

**BON A LANCER**